



## **Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/INF/51/6  
17 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session

Récapitulation des mesures exposées dans la lettre datée du  
17 mars 1997, adressée au Président de l'Assemblée générale  
par le Secrétaire général

Le Secrétaire général a pris un certain nombre de mesures radicales en vue d'opérer un transfert de ressources de l'administration aux programmes économiques et sociaux; d'alléger le Secrétariat et de regrouper des fonctions; de renforcer l'appui aux processus intergouvernementaux; de réorienter les services d'information; de développer les services communs; d'intégrer les activités au niveau des pays; et de réduire les coûts. Des décisions ont également été prises concernant les mécanismes et les calendriers d'application ainsi que la désignation de responsables des processus d'action.

Mesures de gestion concernant la structure et les fonctions du Secrétariat

Les activités du Secrétariat dans les domaines économique et social seront intégrées. Les fonctions du Département de la coordination des politiques et du développement durable, du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et du Département des services d'appui et de gestion pour le développement seront regroupées au sein d'un seul et même département. Certaines des fonctions et des activités du Département des services d'appui et de gestion pour le développement feront l'objet d'une nouvelle répartition. La nouvelle organisation du Secrétariat devrait renforcer l'appui apporté au développement de l'Afrique, à la coopération Sud-Sud et au développement durable des petits États insulaires en développement.

Les services d'information seront réorganisés et repensés. Le Département de l'information sera transformé en bureau des communications et des services pour les médias, lequel mettra à profit les technologies les plus récentes dans cette branche. L'accent sera mis sur la communication avec les États Membres, les médias et les organisations non gouvernementales et leur information. Des liens plus étroits seront noués avec les départements organiques et une partie des ressources sera réaffectée aux bureaux de pays.

Les principaux services d'appui technique destinés à l'Assemblée générale et aux autres organes intergouvernementaux et les services de conférence seront intégrés au sein d'un département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. Les possibilités de décentralisation des services



seront explorées, en particulier pour ce qui est de la traduction, de l'impression et des publications.

#### **Budget et transfert de ressources de l'administration aux programmes**

Le projet de budget ordinaire pour l'exercice biennal 1998-1999 qui sera soumis par le Secrétaire général sera inférieur d'environ 123 millions de dollars au budget de l'exercice biennal précédent. En sus de cette réduction en valeur réelle, le Secrétaire général a :

- Demandé au Département de l'administration et de la gestion de présenter un plan détaillé pour une réduction, d'ici à l'an 2001, d'au moins un tiers de la proportion des ressources inscrites au budget ordinaire consacrées à l'administration et des autres dépenses ne se rapportant pas aux programmes, les ressources ainsi libérées devant être réaffectées aux programmes économiques et sociaux;
- Proposé une réduction d'environ 1 000 postes dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999.

#### **L'Organisation des Nations Unies au niveau des pays**

Afin de mieux intégrer les activités menées par l'ONU au niveau des pays, le Secrétaire général, en pleine consultation avec les gouvernements concernés et avec leur appui, a décidé :

- De renforcer le rôle du coordonnateur résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en tant que représentant désigné du Secrétaire général pour la coopération aux fins du développement et chef de l'équipe de pays des Nations Unies;
- De demander à tous les fonds et programmes des Nations Unies chargés d'activités de développement dans un pays donné de participer conjointement à un cadre commun d'aide au développement;
- D'intensifier les efforts en vue de la mise en commun des locaux et des services;
- De prier les directeurs des fonds et programmes des Nations Unies d'aider le Secrétaire général à faire en sorte que la sélection des dirigeants de leurs personnels dans les pays corresponde aux besoins et priorités des pays en développement;
- D'intégrer pleinement les centres d'information des Nations Unies au Bureau du coordonnateur résident.

#### **Rationalisation et regroupement des services dans les domaines de l'administration, des finances, du personnel, des achats et autres domaines**

Les arrangements existants dans l'ensemble de l'Organisation seront examinés de près pour déterminer dans quels domaines il est possible de mettre

/...

en place des services communs et s'il est possible de mettre en place un mécanisme de services communs.

### Code de conduite

Un projet de code de conduite a été établi et sera présenté à l'Assemblée générale. Il exige du personnel des Nations Unies les plus hautes qualités de travail, de compétence, d'indépendance et d'intégrité, comme il est stipulé dans la Charte des Nations Unies.

### Réduction du volume de la documentation

Un objectif de 25 % a été fixé pour la réduction de la documentation, et devra être atteint au plus tard à la fin de 1998.

### Précédentes mesures de gestion

Les directeurs de programmes ont été habilités à prendre des décisions dans les domaines relevant de leur compétence, ce qui a pour effet de réduire le nombre des niveaux de l'administration centralisée. Le Secrétaire général a également créé les mécanismes ci-après :

- Un Groupe de coordination des politiques, composé des chefs des départements et des bureaux du Secrétariat ainsi que des chefs de secrétariat du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a été créé sous la présidence du Secrétaire général. Des comités exécutifs ont été créés dans les quatre domaines d'activité fondamentaux de l'Organisation - paix et sécurité, affaires économiques et sociales, activités opérationnelles de développement et affaires humanitaires - ayant chacun son propre président, et regroupent une trentaine d'entités des Nations Unies. Les quatre groupes traiteront des questions relatives aux droits de l'homme;
- Un Coordonnateur de la réforme de l'ONU a été nommé pour conseiller et aider le Secrétaire général à superviser le processus de réforme. Il assure la présidence d'un comité directeur de la réforme de l'ONU composé de hauts fonctionnaires représentant toute la gamme des activités de l'Organisation;
- Toutes les entités pertinentes constitueront des groupes des réformes. Conjointement avec le Groupe de la réforme de la gestion du Département de l'administration et de la gestion, qui remplace le Conseil de l'efficacité, ils constitueront un réseau sur lequel le Coordonnateur et le Comité directeur pourront s'appuyer.

-----